

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composants :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présent : 36

N°184

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 20 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 septembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Mme Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaients présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, ZAÏRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Patrick LE HYARIC
Madame Thérèse MBONDO
Madame Alice FAGARD
Monsieur Guillaume SANON
Monsieur Benoît LOGRE
Madame Nadia LENOURY

Madame Maria MERCADER Y PUIG
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Leïla TLILI

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de la Santé Publique/

OBJET : Convention de partenariat entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis et la ville d'Aubervilliers pour favoriser l'accès aux informations et aux droits des personnes reçues par les représentants de la Mairie d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code générale des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la convention de partenariat entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis (CPAM93) et la Commune d'Aubervilliers annexée à la présente délibération ;

Considérant que la Commune est investie dans la réduction des inégalités d'accès aux soins et aux droits et qu'elle mène, notamment au travers de l'activité des services de la Direction de la Santé Publique, des activités favorisant l'accès aux droits ;

Considérant le projet de convention visant d'une part à renforcer le partenariat entre la Commune et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis, dans le cadre des activités d'accès aux droits et d'autre part à optimiser le traitement et la gestion des dossiers des personnes accompagnées ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE la convention de partenariat entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis (CPAM93) et la Commune d'Aubervilliers, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, visant à améliorer l'accès aux droits des patients fréquentant le Centre Municipal de Santé et la Fabrique de santé et à optimiser le traitement et la gestion des dossiers des personnes accompagnées.

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention de partenariat.

Reçu en préfecture le : 22/09/17
Publié le : 22/09/17
Certifié exécutoire : 22/09/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

